

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du **12 MARS 2020**

fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-7 à R.242-30 ;

Vu l'arrêté en date du 3 mars 2020 fixant les régions ordinales et les circonscriptions disciplinaires de l'Ordre des vétérinaires, ainsi que le nombre de conseillers à élire par région ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

ARRÊTE

Article 1er

Des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'Ordre des vétérinaires dont les mandats arrivent à expiration au mois de mai 2020 auront lieu le mardi 2 juin 2020. Le nombre de conseillers à élire par région lors de ces élections est précisé en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le **12 MARS 2020**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et pour délégation

Le directeur général de l'alimentation



Bruno FERREIRA